

dé que sous un Souverain juste & bon, ses privilèges ne pouvoient être ni méconnus, ni attaqués. S. M. a écrit de sa main aux Etats une lettre fort gracieuse.

Il arriva à Versailles le 8 un courier extraordinaire de Constantinople, expédié par M<sup>r</sup>. de St. Priest. Il a apporté la nouvelle que Sa Hauteffe a rendu indépendans les Hospodars de Moldavie & de Valachie, qui, dès ce moment, ne sont plus tributaires du Grand-Seigneur, & qui ne recevront plus de ses mains l'investiture de leurs Etats. (a)

Le procureur du Roi a remontré au bureau des finances de la généralité de Paris, " que le public n'a jamais considéré sans  
 „ les plus vives inquiétudes les faillies de  
 „ plusieurs étages, adaptés à la majeure partie des maisons construites sur les ponts  
 „ de cette ville & le long des rives de la Seine; que les propriétaires & locataires,  
 „ préférant leur intérêt pécuniaire à leur propre sûreté, douteroient encore du danger, auquel ils s'exposent, sans l'accident  
 „ funeste arrivé le 14 du mois de Janvier dans une maison de l'aile du Pont-Marie, à l'occasion d'une faillie de cette espece, qui  
 „ s'est écroulée tout-à-coup sous le poids de cinq personnes „. En conséquence, le

---

(a) La vérité de cette nouvelle semble se préparer, mais je doute que la cour de France puisse déjà en être positivement informée par son ambassadeur à Constantinople.